



En 2010, le parc naturel régional de Camargue œuvre pour le maintien de la biodiversité au travers de plusieurs actions phares

LE PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE EST UN TERRITOIRE D'EXCEPTION PAR SA BIODIVERSITE

Delta du Rhône à son embouchure dans la mer Méditerranée la plaine de Camargue couvre environ 160 000 hectares sur deux régions du Sud de la France : —Provence-Alpes-Côte d'Azur (Département des Bouches-du-Rhône) —Languedoc Roussillon (Département du Gard), pour un total de 9 communes.

Au regard de la protection de la nature, la Camargue bénéficie de 14 statuts de protections différents (Réserve nationale, Parc naturel régional, Réserve naturelle régionale, terrains du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, Réserve départementale de chasse ...).

Le grand delta du Rhône compte parmi les plus vastes zones humides d'Europe. Son patrimoine naturel y est remarquable spécialement pour l'abondance et la variété de ses communautés d'oiseaux. En Camargue, sont présentes des espèces d'oiseaux menacées au niveau local, national et international. Parmi elles le flamant rose, 8 espèces de hérons, 6 de mouettes et autant de petits échassiers nicheurs. En hiver, c'est plus de 100 000 canards qui y séjournent.

La Camargue accueille également un des plus grands sites de France pour la reproduction du Grand Rhinolophe, espèce de chauve-souris inscrite à l'annexe II de la directive européenne habitat ainsi qu'une population importante de Cistude d'Europe, tortue d'eau douce protégée. Les espaces naturels protégés par la loi ou par acquisition foncière, constituent des zones centrales autour desquelles s'organisent les espaces d'activités économiques.

Ces zones centrales proposées et strictement protégées représentent aujourd'hui une superficie de 25 000 ha soit 16 % du territoire deltaïque.

Parmi les 40 habitats (milieux naturels) reconnus au niveau européen en Camargue, 7 sont prioritaires, 2 d'intérêt national et 3 d'intérêt régional. 5 700 espèces végétales et animales recensées à ce jour expliquent aisément l'inscription de ce territoire dans la démarche Natura 2000 (Réseau Européen de sites ayant une valeur biologique et socio économique).

L'exceptionnelle diversité biologique camarguaise se traduit par la présence de 5 700 espèces recensées à ce jour, dont 1/5 pour la flore. Le delta du Rhône héberge les 3/4 des espèces d'oiseaux recensées en France et la moitié des libellules et des poissons d'eau douce.

Parmi l'ensemble des espèces recensées en Camargue, 489 revêtent une valeur patrimoniale. 406 sont protégées au niveau français, 147 au niveau européen, 96 sont menacées au niveau français et 15 menacées au niveau mondial.

Parmi ces espèces, nous pouvons citer pour la flore, *Althenia filiformis* (plante aquatique des eaux saumâtres) et *Cressa cretica* (dans les mares temporaires) et pour la faune, la sangsue médicinale, la Cordulie à corps fin (libellule), la Diane (papillon).

La Camargue héberge au niveau français les seules populations nicheuses de flamant rose, de glaréole à collier, de goéland railleur, de sterne hansel. Elle héberge également les plus grandes colonies de hérons crabiers et garde-bœufs et de mouette mélanocéphale.

D'autres vertébrés remarquables sont présents en Camargue comme le castor d'Europe, 10 espèces de chauve-souris dont la plus importante colonie de grand rinolophe du Sud de la France, la tortue cistude avec d'importants effectifs, des amphibiens très vulnérables comme le triton crêté et le pélobate cultripède et des poissons inscrits au livre rouge (alose feinte, anguille, bouvière, blennie fluviatile ...). Le lézard ocellé est représenté par quelques petites populations

A l'intérieur de cet ensemble, le Parc naturel régional de Camargue créé par décret du 25 septembre 1970, concerne le delta du Rhône proprement dit pour une superficie terrestre de 84 800 ha sur la totalité de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer et une partie de la commune d'Arles et 34 300 ha en mer .

L'exceptionnelle qualité de ce territoire lui a valu une reconnaissance de l'UNESCO comme réserve de biosphère.

Le Parc naturel régional de Camargue en est le co-animateur avec le syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise.

ACTION PHARE Zone marine:



Des pêcheurs au chevet de leurs ressources pour obtenir une réserve marine

Contexte

Le golfe de Beauduc, principalement constitué de substrats meubles, est identifié comme une **zone de nurserie** notamment pour les poissons plats (recrutement d'espèces à haute valeur commerciale).

Des inventaires réalisés en 2004 par le Parc à partir de la côte (senne de plage) ont révélé la présence de **36 espèces de poissons entre 0 et 2 mètres**. 63% des espèces identifiées étaient au stade juvénile.

En 2006, des échantillonnages à la drague ont permis d'identifier 57 espèces de mollusques réparties dans 30 familles dont **41 espèces dans le golfe de Beauduc**.

La macrofaune benthique du golfe de Beauduc a été étudiée en 2007 avec le Centre d'Océanologie de Marseille. Grâce à des prélèvements en zones plus profondes (à 6, 10 et 20 mètres de profondeur) sur 2 saisons et 2 transects ont été recensés **140 espèces de poissons et d'invertébrés** dont 2 espèces de poissons protégés (Hippocampe et Raie asterias) Le rôle de nurserie du golfe de Beauduc a été mis en valeur (fort recrutement des juvéniles de poissons en été).

En 2005, un **herbier de zostères naines** (*Zostera noltii*) a été découvert près du rivage s. Il occupe maintenant une surface de près de 1000 m² en plusieurs tâches situées entre 80 cm et 1.10 m de profondeur. Il s'agit d'une espèce protégée au niveau régional qui a un rôle d'abri pour de nombreuses espèces, de stabilisation des fonds, et d'oxygénation.

En dehors des lauzes (plaques de grès), les substrats durs sont ici représentés par des structures artificielles (récifs artificiels, épaves) dont l'architecture hétérogène attire de nombreuses espèces de poissons (loups notamment), crustacés (petite cigale) et mollusques (ex : calmars). Une faune fixée très dense y est observée : anémones, hydraires, vers spirographes et éponges –

Les milieux, leur fonction de nurserie et leur exploitation par les pêcheurs artisanaux sont menacés par la pratique incessante et illégale d'arts traînants non sélectifs (chalutier) et normalement réservée à un espace allant au-delà des 3 milles marins. Destabilisant les fonds,

détruisant les juvéniles de poissons et d'autres espèces, détruisant filets de pêcheurs et épaves, les chalutiers en infraction ont fortement dégradé ce milieu riche des échanges hydrobiologiques entre le delta et la mer.

La pêche artisanale (pêche aux petits métiers) compte **18 pêcheurs en mer**, principalement basé à Port Gardian, aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Ils utilisent majoritairement les filets maillant et trémail mais également les filets à escargots (pour le Murex), les pots à poulpes, et les palangres. Une bonne partie de ces pêcheurs pratiquent également en étangs où ils traquent l'anguille, l'athérine et la crevette grise.

On estime à **60 tonnes** le débarquement annuel à Port Gardian.

On dénombre également **90 licenciés pour la pêche à pied de la telline**, petit coquillage bivalve très prisé en Camargue.

Les principales espèces pêchées sont : les daurades, les loups, les sars, les raies, les muges, les soles, les congres, les murex, les tellines et les poulpes.

Le Projet

Etudes de connaissances et étude de faisabilité

A la demande des pêcheurs petits métiers (20 pêcheurs en pleine mer dont une partie pêchant également en lagunes), la faisabilité d'un projet de réserve marine dans le golfe de Beauduc a été lancée en 2005. Une synthèse de la richesse biologique du golfe et une analyse technique et administrative du projet ont été ainsi réalisés. En 2008, une cartographie des fonds marins du golfe de Beauduc (4500 hectares) a été réalisée pour le Parc par l'entreprise SEMANTIC à l'aide de moyens acoustiques (voir carte en annexe). L'étude de faisabilité et la carte ont constitué les outils d'aide à la décision pour lancer la concertation avec les services de l'Etat et usagers du secteur avec au premier chef les pêcheurs professionnels de Camargue.

Concertation

La première phase de concertation a concerné les pêcheurs professionnels et vient de s'achever après **trois réunions de travail** mobilisant plus d'une **quinzaine de pêcheurs** de mai à septembre 2009. Lors de la dernière réunion qui a traité de la surveillance et des suivis ont également été invités à la demande des pêcheurs des représentants d'IFREMER et des Affaires maritimes.

Après un porter-à-connaissance des études menées et des cartes réalisées, les pêcheurs ont pu déterminer le statut, la forme, la surface, l'emplacement et les modalités de gestion de la réserve marine. Les séances ont été interactives avec l'utilisation de diaporamas et de cartes où positionner des « rectangles figurant la réserve » découpés dans des transparents.

Souhaitant participer à une gestion durable des ressources marines et favoriser la restauration du golfe de Beauduc, les pêcheurs ont opté pour la création d'un **cantonement de pêche assorti de mesures de gestion sur 450 ha (1/10^{ème} du golfe)**. Les cartes en annexe situent l'emplacement du projet au sein du Parc de Camargue et au sein du golfe de Beauduc.

Une équipe de gestion de 3 personnes sera mise en place pour assurer la surveillance, les suivis et la gestion du site.

Pour protéger la réserve, il est proposé l'implantation de barrières de récifs de protection.

Pour favoriser le rôle de nurserie de la réserve, **des structures permettant de concentrer les juvéniles (plusieurs modules de 5m³ amovibles) seront expérimentés** dans la réserve et en périphérie. Ils permettent d'augmenter les chances de survie des juvéniles de poissons (en temps normal 90% n'atteignent pas l'âge adulte à cause de la prédation) et donc le rendement naturel de la zone.

Les pêcheurs professionnels participeront activement au suivi et à la gestion de la zone par le biais de convention et de charte de bonnes pratiques. Les autres usagers (plaisanciers, chasseurs sous-marins, gestionnaires d'espaces protégés...) et les services de l'Etat concernés seront associés au projet dans le *comité de pilotage*.

ACTION PHARE Milieu Littoral:



PLAGES VIVANTES

Les plages camarguaises du delta du Rhône sont réputées pour leur aspect « sauvage » attirant ainsi une fréquentation balnéaire, sportive ou de loisirs très importante et parfois mal canalisée compte-tenu de l'immensité de ce domaine public maritime.

Le DOCOB NATURA 2000 en cours de validation rend prioritaire les actions visant à limiter les impacts de cette forte fréquentation sur les habitats et les espèces patrimoniales.

Plages de Camargue, refuges de biodiversité pour l'avifaune

Depuis 2005, le Parc naturel régional de Camargue, en collaboration avec la Tour du Valat et l'Association des Amis du marais du Vigueirat, développe une action de sensibilisation et de protection autour de **la nidification des laro-limicoles coloniaux sur les plages ou les arrières-pages camarguaises** (Golfe de Beauduc notamment). Les espèces principalement concernées sont deux espèces d'intérêt communautaire et/ou menacées: la Sterne naine (*Sterna albifrons*) et le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*).

L'opération consiste à repérer au plus tôt l'installation de colonies de ces espèces afin de les protéger du dérangement par un piquetage léger et une surveillance à partir de l'action des gardes assermentés des sites protégés du Parc.

Une communication spécifique par le biais d'une plaquette d'information doit être éditée en complément afin de pouvoir sensibiliser le public présent à cette action.

Et d'herbiers fragiles dans le Golfe de Beauduc...

Des herbiers de Zostères naines (*Zostera noltii*) situés entre 80 cm et 1,10 m de profondeur sont localisés au fond du golfe de Beauduc dans un secteur où baigneurs, pêcheurs à pieds et kite-surfeurs sont très présents également.

Un projet d'Arrêté de Protection de Biotope (APB) est en cours en complément de la Réserve marine en projet.

Mais il est également nécessaire de disposer d'une plaquette d'information afin de porter à connaissance des plagistes ce patrimoine méconnu et sa fragilité vis-à-vis du piétinement notamment.

Date de lancement et de bouclage de l'action

L'opération de protection des colonies de laro-limicoles se déroule chaque année au printemps entre avril et juillet. La sensibilisation des acteurs à la préservation des herbiers des zostères se fera en accompagnement de la démarche de mise en place d'une Réserve marine et d'un APB dans le golfe de Beauduc (2010-2011).

Le public ciblé

Le public fréquentant les plages sensibles du printemps à l'été (touristes balnéaires, pêcheurs à pieds telliniers notamment, kite-surfeurs, promeneurs, etc...) **et les habitants** du Parc par l'intermédiaire de la lettre du Parc.

ACTION PHARE Espace boisé:



UN ARBRE UN NICHOR

L'opération globale « reboisement du Parc de Camargue »

Depuis l'épidémie de graphiose de l'Orme et l'intensification agricole, les ensembles boisés (bosquets, haies) ont fortement régressé sur le périmètre du Parc avec des conséquences paysagères et écologiques. En outre, l'émergence d'espèces à dynamique envahissante (*Baccharis*) fait peser un risque de concurrence pour certaines espèces locales et habitats naturels d'intérêt communautaire.

En réponse à ces problématiques, le Parc de Camargue organise une distribution annuelle d'arbres depuis 20 ans. On estime à près de 40 000, le nombre d'arbres parvenus au stade adulte grâce à cette opération. Grâce à celle-ci, le Parc est également devenu un interlocuteur important pour les habitants sur la question des arbres et de leur plantation.

L'opération « reboisement de la Camargue » consiste principalement à organiser une journée de distribution (généralement fin Novembre) de plants d'arbres aux habitants et propriétaires du Parc. Ceux-ci sont contactés par le Parc au début du mois de septembre par le biais d'un bon de commande qui propose une vingtaine d'espèces adaptés aux caractéristiques de la Camargue. Les habitants bénéficient d'un tarif préférentiel (2 Euro). Les habitants s'engagent à faire connaître la destinée de leur plantation (bosquets, haies, reboisement) et à accueillir un agent du Parc qui pourra leur apporter une expertise et vérifier l'état de santé des arbres plantés.

Par ailleurs, l'opération vise aussi à favoriser la plantation d'écotypes de Camargue.

Dans le cadre de l'opération 2010, année internationale en faveur de la biodiversité, nous souhaitons profiter de la distribution des arbres aux habitants du Parc pour réaliser une sensibilisation sur l'intérêt et la nécessité de préservation des insectes, notamment ceux qui jouent un rôle important dans la pollinisation et la lutte biologique.

A l'occasion de la distribution des arbres prévus le 25 Novembre 2010 (en moyenne nous distribuons 5 000 plants à 100 planteurs), **le Parc propose dans le cadre du partenariat Editions Crès de distribuer gratuitement à chaque planteur un nichoir pour insectes (pour forficules ou abeilles solitaires) et une plaquette d'information sur ce sujet.**

Date de lancement et de bouclage de l'action

L'opération de distribution des plants d'arbres aux habitants et propriétaires du Parc est renouvelée chaque année depuis 1985. Cette action sera lancée au mois de septembre 2010

avec une information auprès des 7 000 habitants du Parc. La distribution des arbres et des nichoirs se déroulera la journée du 25 novembre 2010.

Le public ciblé

Tous les habitants et propriétaires du Parc sont informés de l'opération de reboisement via la lettre du Parc, la presse locale et des envois ciblés aux participants réguliers.

Le montage global de l'action

L'opération « reboisement de la Camargue » est réalisée avec un budget de 30 000 €. Le Conseil régional PACA apporte une aide de 18 000 €, le Parc assure un autofinancement de 4 000 € et les 8 000 € restant sont apportés par la participation des habitants et propriétaires du Parc lors de l'acquisition des plants d'arbres. Les 3 000 euros obtenus dans le cadre du partenariat Editions Crès permettraient l'acquisition et la distribution de nichoirs à insectes et la confection d'une plaquette de sensibilisation aux insectes pollinisateurs qui seraient distribués gratuitement aux habitants du parc lors de la journée du 25 Novembre 2010.

Comment nous proposons de faire apparaître le partenariat Editions Crès

Nous proposons de faire apparaître le partenariat sur l'ensemble des documents qui sont édités par le Parc à l'occasion de l'opération « reboisement de la Camargue » (lettre du Parc, lettre d'information aux habitants, plaquette d'information consacrée aux insectes pollinisateurs qui sera distribué le 25 novembre 2010) ainsi que par la confection et l'installation d'un panneau d'information positionné à la maison du Parc le jour de l'opération de distribution des arbres et des nichoirs.

ACTION PHARE Conservation des espèces patrimoniales:



RESTAURATION DES LIEUX DE VIE DES CHAUVÉ-SOURIS EN CAMARGUE

Dans le cadre de l'appel à projets Life+ de 2008, le Parc naturel régional de Camargue associé à 7 partenaires techniques et scientifiques a été retenu pour mettre en place un programme d'action pour la conservation de 2 espèces de chauves-souris présentes en Camargue (le grand rhinolophe et le murin à oreilles échancrées) sur la période 2010-2014.

Avec un total de 750 femelles rassemblées dans 8 gîtes connus, la population reproductrice du Grand Rhinolophe dans l'île de Camargue peut être considérée comme majeure : elle représente environ 6% de la population reproductrice connue en France et ses densités y sont 3 fois plus élevées que dans d'autres pays européens (Hongrie, Grande-Bretagne...). Cette importance pourrait se retrouver au niveau méridional ; en effet, par sa taille et son dynamisme apparent, l'effectif camarguais constitue vraisemblablement une population clé dans le maintien de l'espèce au sein de l'espace méditerranéen français, voire européen, à même de soutenir la démographie des colonies adjacentes (à noter que l'espèce est très rare ailleurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur et mal connue en Languedoc-Roussillon).

Les populations reproductrices de Camargue ont à faire face à de nombreuses menaces, qui les affectent au niveau de 4 aspects clés de leur vie :

- gîtes de reproduction et de transit (tous d'origine anthropique en Camargue) : régression et dérangement,
- gîtes d'hibernation : disparition et dérangement,
- milieux naturels de chasse et de transit : disparition et dégradation,
- ressources alimentaires : raréfaction du fait des modifications des pratiques agricoles (notamment usage de vermifuges non ciblés et à rémanence forte).

Le Life+ CHIROMED se propose d'intervenir directement sur ces 4 aspects en développant pour chacun un **module d'action**, c'est-à-dire un panel de mesures spécifiques réparties en 3 volets selon qu'il s'agit de thématiques de connaissance, de conservation ou de sensibilisation.

Dans ce cadre un vaste projet de restauration des milieux et du lieux de vie des chauve-souris.

Ce projet place la Camargue sous les projecteurs de la Commission Européenne qui attend des résultats concrets en matière de conservation de cette espèce à l'échelle de la zone géographique Camargue, Alpilles, et gorges du Gardon.

Les premiers résultats et effets positifs sont d'ores et déjà attendus dès 2010, notamment sur le plan de la restauration des gîtes, et des boisements. Ces derniers sont d'importance puisqu'ils constituent des territoires de chasse et de transit et servent de repérage pour les vols nocturnes.

Conservation des populations de flamant rose en Camargue

Confortement de la colonie de l'étang du Fangassier

Le flamant rose, espèce emblématique de Camargue, se reproduit uniquement sur l'étang du Fangassier au sud-est de la Camargue. Cet étang est, depuis Octobre 2008, propriété du Conservatoire du Littoral et géré par le Parc naturel régional de Camargue.

Depuis 1974, la colonie de flamants roses (jusqu'à 16 000 couples) s'installe sur un îlot aménagé spécialement par l'ancien propriétaire, la compagnie des Salins du midi avec l'appui des scientifiques de la Tour du Valat.

Avec l'arrêt de l'activité salicole et le changement de propriétaire, la gestion de cet espace se trouve bouleversé et nécessite de nouvelles prises de décision afin de permettre aux flamants de continuer à se reproduire sur ce site.

De nouvelles orientations doivent être prises en matière de gestion de l'eau et d'aménagement de l'îlot.

Contexte

Les étangs situés à l'ouest du vieux Rhône en basse Camargue ont été progressivement intégrés, à partir du début du 20^{ème} siècle, à l'exploitation salicole de Salin de Giraud. Antérieurement, ils composaient un ensemble lagunaire complexe en communication régulière avec la mer et les étangs de l'ensemble Vaccarès.

Achevé en 1972, l'extension de l'exploitation salicole de Salin de Giraud a permis la mise en place d'une gestion maîtrisée (salinité et niveaux) de ces étangs en s'affranchissant des entrées marines et des communications avec le bassin versant par la construction de digues.

A partir de 2007 et suite à une profonde restructuration de l'activité salicole à Salin de Giraud, les étangs situés à l'ouest du Vieux Rhône sont petit à petit sortis du système de circulation des eaux nécessaires aux salins. Une première partie de ces étangs situés au nord de la digue à la mer (Fangassier, Enfores de la Vignolle) ont été vendus au Conservatoire du Littoral en septembre 2008.

Plus récemment (Octobre 2009), un protocole entre cet établissement public de l'état et le groupe Salins a été signé, dans le but de finaliser l'acquisition de 4 500ha de dunes et étangs situés dans ce secteur.

Les changements fonciers dans ce secteur de la Camargue engendrent de fait de profondes modifications à venir dans la gestion hydraulique. En effet, avec l'arrêt de la station de pompage d'eau de mer de Beauduc, l'ensemble du système ne pourra plus bénéficier de mises en eau salée maîtrisées et se retrouvera complètement isolé d'un point de vue hydraulique, de la mer et du bassin versant.

Le projet vise à apporter des outils et mesures de gestion de l'eau sur ces étangs dans l'objectif de maintenir la population nicheuse de flamant rose.

Les grandes lignes du Projet

- Etudes préalables au déplacement de l'îlot (topographie, hydrologie)
- Travaux hydrauliques (station de pompage, vannes)
- Travaux d'aménagement de l'îlot aux flamants

Partenariat renforcé

Au regard de son implication historique dans la gestion des étangs du Fangassier et des îlots de reproduction de flamants roses et de laro-limicoles, la Tour du Valat participe à la gestion de cet étang et de ses aménagements pour l'accueil de l'avifaune. Ainsi le personnel de la Tour du Valat est fortement impliqué dans les programmes scientifiques sur les flamants roses et les laro-limicoles dans les mêmes conditions que par le passé, en conservant son autonomie de décision et d'action.

Le périmètre de la réserve naturelle nationale de Camargue jouxte le site Belugue-Pèbre-Fangassier. La Société Nationale de Protection de la Nature, gestionnaire de la réserve nationale, propriété du Conservatoire du Littoral, participe activement à la gestion du site notamment au travers du comité technique de gestion qui se réunira au moins 3 fois par an. Elle apporte notamment son expertise dans le cadre de l'établissement de la convention cynégétique qui fixera les modalités de pratiques de la chasse en lisière de la réserve mais aussi dans le cadre de la mise en place des suivis.

Faire connaître

Depuis 2009 un partenariat étroit s'est engagé avec le bureau des guides naturalistes du Pays d'Arles pour des visites accompagnées et commentées à proximité du site de reproduction des flamants. Cette année ce partenariat sera élargi aux antennes des offices de tourisme avec l'installation à l'antenne de Salin de Giraud d'une retransmission vidéo de l'îlot de reproduction du flamant rose.

Cet équipement soutenu par la Fondation Véolia aura une double finalité :

- Montrer au grand public et aux visiteurs l'activité des oiseaux sur le site du Fangassier,
- Proposer aux scientifiques un outil de suivi de l'activité des oiseaux sur l'îlot et à proximité immédiate.

ACTION PHARE Milieu agricole:



Appui à la mise en œuvre de la trame verte et bleue en milieu agricole de Camargue

Un territoire test pour la mise en œuvre de la TVB en zone agricole Camarguaise

Le Parc naturel régional de Camargue est actuellement associé aux 4 autres PNR de la région PACA pour la définition des conditions de faisabilité de la Trame verte et bleue en région PACA (fin du projet en 2010). Dans ce contexte, et considérant la forte imprégnation agricole du delta du Rhône, il nous apparaît primordial de constituer un territoire test pour la mise en œuvre de la TVB en zone agricole en Camargue.

Le territoire concerné est l'ensemble du territoire du Parc, également site NATURA 2000 au titre des deux directives, Réserve de Biosphère et site RAMSAR.

Cependant, les sites tests seront ciblés en fonction de plusieurs paramètres :

- leur intérêt fonctionnel en termes de corridor écologique et de trame verte et bleue à l'échelle du delta ;
- l'implication des parcelles agricoles dans les projets complémentaires en cours tels que le LIFE CHIROMED (2010-2013) et les mesures agri-environnementales territorialisées ;
- la présence de zones agricoles diversifiées (riziculture et élevage)
- l'acceptabilité des propriétaires et usagers.

En s'appuyant sur des actions en cours

Pour mener à bien ce projet à partir de territoires tests dans les délais impartis, nous appuierons sur deux actions en cours sur le territoire :

- la mise en place des MAEt en lien avec le DOCOB NATURA 2000 qui totalise à ce jour un linéaire de 137 km de canaux et fossés et de 9 km de haies. Les enjeux autour de ces MAEt concernent aussi bien l'avifaune et l'entomofaune par le biais des haies et la faune aquatique (Cistude d'Europe notamment) par le biais du réseau hydraulique. Il est à noter d'ailleurs que les haies et le réseau hydraulique sont souvent liés en Camargue et représentent un enjeu majeur en termes de connectivité des habitats et des habitats d'espèces. La mobilisation des contrats NATURA 2000 sera également étudiée vis-à-vis des secteurs agricoles non éligibles aux MAEt (ASA hydrauliques notamment).

- la restauration de corridors boisés en lien avec le LIFE CHIROMED visant à restaurer les zones de chasse des chiroptères en zone agricole notamment, entre les secteurs de gîtes et les marais de chasse sur 8 km de linéaires à l'ouest et au sud-est du delta.

Ainsi, à travers ces actions, nous disposerons de sites tests préférentiels pour la réflexion sur la concrétisation de la TVB en secteur agricole sur les enjeux majeurs de connectivité des milieux à l'échelle du Parc. La trame verte, à travers le réseau de haies, et la trame bleue, à travers le réseau hydrographique, seront intégrées dans les sites tests.

Le projet doit nous permettre de finaliser la définition des enjeux de connectivité des milieux boisés et aquatiques dans la zone agricole du delta et de dynamiser sa mise en œuvre à travers l'action sur les sites tests. L'emplacement des sites tests sera validé par le conseil scientifique et d'éthique du Parc en fonction des enjeux écologiques du DOCOB NATURA 2000 et des objectifs du LIFE CHIROMED visant les deux espèces d'intérêt communautaire de chauves-souris.

Un groupe de travail spécifique sera mis en place avec la Chambre d'Agriculture, le Centre Français du Riz et l'association 13 Elevage pour faciliter la concertation et la conduite de projets auprès des agriculteurs.

Calendrier :

Janvier 2010 :

Cartographie des sites potentiels à partir des bases de données liées au patrimoine naturel (NATURA 2000) et de l'occupation du sol.

Constitution du groupe de travail et définition des modalités de mise en œuvre de l'action.

Identification des outils financiers mobilisables.

Février- Mai 2010 :

Communication et sensibilisation auprès des agriculteurs concernés par les zones tests

Evaluation de la compatibilité des outils de contractualisation ou d'action mobilisés avec le projet

Juin – Juillet 2010 :

Synthèse et rapport

Santé des taureaux et qualité biologique des pâtures

Certains produits antiparasitaires, à forte rémanence, sont nocifs pour les insectes coprophages, et par ce biais, pour les grands rhinolophes (chauves-souris) qui s'en nourrissent. Face à ce constat et afin de gérer le risque parasitaire chez les bovins de Camargue, le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait appel au Parc naturel

régional de Camargue et à la Fédération régionale des groupements de défense sanitaire pour mener une étude.

L'élevage en Camargue a ceci de particulier que les taureaux sont des animaux sauvages, élevés en zone humide et en mode extensif. Contrairement, aux pratiques utilisées avec les animaux domestiques, ces modes de gestion induisent une manipulation moins fréquente des animaux. Ils consistent principalement en un changement raisonné des pâturages, au tri des animaux pour les spectacles de course camarguaise, et à la réalisation d'actes sanitaires (prophylaxie).

Contexte

l'élevage extensif de races locales traditionnelles de taureaux et de chevaux constitue l'un des facteurs-clefs du maintien des équilibres en Camargue. Vivant en semi-liberté sur un sol peu fertile et sous un climat souvent très rude, ces races camarguaises ont acquis des qualités de rusticité et d'endurance. Leur pâturage favorise la biodiversité (limitation de l'accroissement de certaines espèces végétales envahissantes, apport de matières organiques...);

Action du Parc

Des travaux de recherche ayant montré l'effet toxique sur les insectes et les chaînes alimentaires de certains produits anti-parasitaires, le Parc naturel régional de Camargue fait la promotion de pratiques plus favorable à l'environnement, en agissant sur les techniques de gestion du parasitisme dans les élevages de taureaux.

En effet, la Camargue en tant que zone humide s'avère être un lieu de prédilection des parasites. Les traitements anti-parasitaires peuvent être nécessaires pour le bien-être des animaux. Toutefois, la conduite des élevages sauvages implique un minimum de manipulation des animaux, et privilégie les produits faciles d'utilisation (les traitements par piqûres ou déposés sur le dos de l'animal seront préférés aux pâtes buccales).

Le Parc a conduit une étude sur trois années, avec un suivi détaillé de sept sites pilotes volontaires, et des tests proposés à toutes les élevages du Parc **pour évaluer l'impact des produits anti-parasitaire sur les insectes des pâturages.**

A la suite de cette étude, Le Parc naturel régional de Camargue a rédigé un guide technique de bonnes pratiques (parution avril 2010) **à destination des éleveurs.**

Ce document informe les éleveurs sur l'impact de leurs traitements sur le maintien de la biodiversité, propose également des alternatives de traitement et des préconisations sur les conduites à mener pour une meilleure gestion du risque.

ACTION PHARE Visiteurs acteurs et habitants:



Evènements nature du Parc de Camargue

Les sorties nature du Parc

Présentation et objectifs recherchés :

Sorties thématiques présentant des espaces inédits du territoire (échelle de la réserve de biosphère) pour le grand public. Ces sorties font l'objet de thèmes, souvent liés à la saisonnalité. Le principe retenu est de proposer des choses inédites en terme d'accueil du public, c'est pourquoi les sites accueillant déjà du public sont laissés de côté sur ce programme.

Et plus encore

NUIT DE LA BIODIVERSITÉ dans les Parcs naturels régionaux

**Samedi 20 mars 2010
Mas du Pont de Rousty - Arles
à partir de 15h30
Soirée gratuite sur réservation**

La « Nuit de la biodiversité » est une opération nationale qui s'inscrit dans la continuité de la traditionnelle « Nuit de la chouette » organisée tous les 2 ans le week-end qui inaugure le printemps. Le Parc naturel régional de Camargue a souhaité pour 2010, année internationale de la biodiversité, proposer une nouvelle animation grand public sur cette thématique.

Avec les premières douceurs du mois de mars, la nature camarguaise s'éveille brusquement, notamment celle des marais où les rainettes commencent leurs chants nocturnes. Les oiseaux, soit de passage, soit au début de leur période de reproduction, sont nombreux et font résonner leurs chants avec beaucoup d'ardeur. En Camargue, cette première nuit de la biodiversité sera l'occasion d'aller à la découverte de la faune crépusculaire et nocturne. Après une conférence et un repas pris en commun, les visiteurs pourront, accompagnés des guides naturalistes du Parc, suivre les sentiers des marais du domaine de Rousty et écouter oiseaux, rainettes et animaux en chasse.

PROGRAMME :

Rendez-vous au Mas du Pont de Rousty (siège du Parc de Camargue)

- 15h30/18h00 : Atelier de fabrication de lanternes en papier sur le thème des oiseaux
- 18h30/19h30 : Conférence sur la biodiversité en Camargue par Jean-Jalbert, directeur général de la Tour du Valat
- 19h30/20h30 : Repas tiré du sac
- 20h30 : Sortie nature à l'écoute de la faune nocturne (à cette occasion une lanterne vous sera distribuée)

Informations pratiques :

Réservation au 04 90 97 93 97 (50 places maximum)

Se munir de chaussures de marche et vêtements adaptés à la météo

Forum scientifique sur 40 ans de recherches au service de la Camargue

A l'occasion de ses quarante ans, le Parc souhaite mettre à l'honneur l'action de la recherche qui depuis des décennies étudie, publie, et valorise ce territoire. Les travaux scientifiques publiés ou en cours se comptent par dizaines, ils ont permis de faire avancer la connaissance mais également ils servent à la gestion du territoire du delta du Rhône.

Les 24 et 25 septembre prochains se tiendra donc au siège administratif du Parc le premier forum scientifique à destination des gestionnaires et décideurs de Camargue.

Le forum scientifique abordera les thèmes spécifiques à la Camargue ; ceux de l'eau, du patrimoine biologique, de l'activité agricole et de l'adaptation aux changements

- La journée du 24 septembre sera consacrée à des exposés de 10 minutes présentant les principaux résultats des travaux de recherches qui ont été récemment conduits ou sont en cours sur le delta du Rhône avec une préférence pour les projets intégrés et répondant aux problématiques liées au changements globaux (risques, évolution des pratiques, biodiversité).

- La journée du 25 septembre sera dédiée à la présentation d'une synthèse sur 40 ans de recherches en Camargue devant un public d'acteurs et de décideurs intervenant sur le territoire de Camargue. Une approche prospective réunissant la communauté scientifique dans un débat avec la salle permettra d'asseoir une stratégie de recherches pour les 12 ans à venir.

Une exposition sera réalisée et présentera les principaux résumés des travaux de recherches en format posters et qui se voudront être une bonne vulgarisation à destination d'un public non averti. Cinq posters par thème sont prévus afin de couvrir tous les champs d'études ce qui représentera environ vingt à vingt-cinq panneaux. Seront privilégiés les résultats qui ont fait ou pourraient faire l'objet d'un transfert à destination des différents gestionnaires et décideurs.